



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

DROIT DES SOCIETES :

LES PACTES D'ACTIONNAIRES

Mardi 25 mai 2021
De 17h00 à 20h00
Laurent GROSCLAUDE

Enseignant-Chercheur en droit privé à l'université de Toulouse Capitole
Spécialisé en droit des sociétés et droit aérien.
Co-Directeur du DJCE Toulouse.

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs :

A l'issue de cette formation les participants :

- seront en capacité de traduire les demandes de leurs clients et de rédiger les principales clauses d'un pacte d'actionnaire ;
- pourront arbitrer utilement entre l'insertion de clauses statutaires et la rédaction d'un pacte ;
- maîtriseront les questions relatives aux effets des pactes et aux sanctions de ceux-ci.

Pré requis :

Etre Avocat.

Programme :

Cette formation abordera notamment les points suivants :

- Nomenclature des différents pactes : vote, transfert d'actions, gouvernance, sortie...
- Force juridique des pactes ;
- Sanction des pactes ;
- Conseils et exercices de rédaction ;
- Actualité jurisprudentielle des pactes d'actionnaires.

Moyens pédagogiques :

- Un support au format ppt/pdf sera envoyé aux participants avant la formation. Ce support sera le cas échéant actualisé après la formation.
- Un quizz de 10 mn / 10 questions (vrai/faux ou oui/non) sera réalisé en fin de formation.
- Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)